

Le Mouvement réformateur (MR)

Étapes d'un réalignement conservateur

Pascal Delwit

En Belgique, l'histoire du libéralisme politique peut se décomposer en deux temps longs. Ces derniers sont eux-mêmes entrecoupés de deux grandes périodes. De sa naissance, en 1846, à sa transformation en Parti de la liberté et du progrès – Partij voor vrijheid en vooruitgang (PLP-PVV) en 1961, le libéralisme belge se donne à voir comme une formation politique qui révèle une double identité : libérale sur le plan socio-économique et libérale sur les questions de société, singulièrement sur le clivage philosophique. Son positionnement laïque sur le clivage philosophique imprègne le plus nettement l'essence du Parti libéral belge jusqu'en 1914 et reste important jusqu'en 1961.

Au printemps 1959, l'adoption du Pacte scolaire est à l'origine d'un changement spectaculaire. Le parti opère un véritable *réalignement*¹. En 1961, les libéraux muent et délaissent leur identité anticléricale et laïque pour se fondre dans les habits d'une formation conservatrice sur le clivage socio-économique et, de plus en plus, sur les questions de société, abandonnant ce faisant les atours d'un positionnement anticlérical. Entre 1961 et 1999, la nouvelle identité des libéraux rend quasiment mutuellement exclusives leur participation au pouvoir et celle du Parti socialiste belge – puis des deux formations socialistes. Hors les très brefs exécutifs d'union nationale – gouvernements Leburton (1973) et Martens III (mai-octobre 1980) –, socialistes et libéraux ne gouvernent jamais de conserve. Pour les libéraux, qui ont acquis une nouvelle stature électorale, l'effet est notable. Entre avril 1961 et juillet 1999, ils sont sur les bancs de l'opposition pendant pas moins de vingt-quatre ans. L'élection de 1999 et l'avènement du premier gouvernement Verhofstadt témoignent de la fin de cette dynamique. Depuis cette date, les libéraux sont, à l'échelle fédérale, au pouvoir sans discontinuité. En

¹ D.-L. Seiler, *Les Partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1993, p. 70.

revanche, ils sont bien plus souvent dans l'opposition aux plans régionaux wallon et bruxellois et à celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Jalons historiques

Sous l'angle partisan, les libéraux sont les premiers à s'unifier en parti politique en Belgique. Jusqu'à 1846, certaines « organisations » ont anticipé le mouvement. En mars 1841, l'Alliance, première Association libérale permanente, naît à Bruxelles sous la présidence d'Eugène Defacqz. À proprement parler, le Parti libéral voit le jour lors d'un congrès tenu à Bruxelles le 14 juin 1846². Cette édification s'inscrit dans la considération que les catholiques ne jouent pas pleinement le *jeu constitutionnel*. Pour les libéraux, il s'agit désormais de s'imposer dans le jeu politique et de contrecarrer l'emprise catholique. L'adresse inaugurale d'Eugène Defacqz est limpide :

De la composition de la représentation nationale dépendent les destinées de la patrie. Qu'une majorité formée d'hommes éclairés, fermes, désintéressés, d'hommes vraiment libéraux, viennent à dominer dans la législature, et tout changera de face : le désordre cessera, le pouvoir civil affranchi de la tutelle de l'Église rentrera dans sa dignité et ses attributions, le prêtre comme prêtre, se renfermera dans ses temples et il y sera honoré : en un mot, les institutions reprendront leur cours naturel, sans trouble, sans secousse, et la Belgique pourra entrer enfin et marcher sans entraves dans les voies d'un avenir trop longtemps ajourné. La majorité parlementaire, voilà donc le but immédiat auquel doivent tendre tous les efforts des amis du bien public : à ce prix seulement est le progrès, et jusque-là les plus sages améliorations, les plus beaux programmes, la réforme électorale, ce premier des besoins, ne seront que de vaines utopies, qu'une lettre morte³.

La structuration partisane des libéraux belges leur permet de remporter nettement les élections de 1848 au détriment des candidats catholiques, quand bien même le deuxième congrès libéral de 1847 a attesté des importantes limites à la cohérence et au travail d'organisation du parti⁴. À compter de cette date, les libéraux s'imposent comme parti d'alternance aux catholiques. Dans le cadre d'un scrutin plurinominal ou uninominal et de campagnes électorales extrêmement rudes⁵, gouvernements libéraux et catholiques alternent, même si les libéraux sont dominants jusqu'au début des années 1880 : ils jouissent en effet d'une meilleure organisation que leurs adversaires et d'une forte implantation dans les élites urbaines.

² P. Delwit, « Le Parti libéral à l'aune de l'anticléricalisme », in P. Delwit (éd.), *Du Parti libéral au MR. 170 ans de libéralisme en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2017, p. 25.

³ Congrès libéral de Belgique, Séance du 14 juin 1846, Bruxelles, 1846, p. 15.

⁴ M. D'Hoore, « Un parti en mouvement ? L'organisation du libéralisme belge (1846-1961) », in H. Hasquin (éd.), *Les Libéraux belges. Histoire et actualité du libéralisme*, Bruxelles, Labor, 2006, p. 24.

⁵ Voir J. Stengers, « L'établissement de la représentation proportionnelle en Belgique en 1899 », in P. Delwit, J.-M. De Waele (éds), *Le Mode de scrutin fait-il l'élection ?* Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2000, p. 129-144.

L'émergence et le déploiement du Parti libéral belge s'effectuent dans le cadre de la *révolution nationale*, évoquée par Stein Rokkan et Seymour Martin Lipset ; plus précisément sur le clivage Église/État⁶. La question scolaire est emblématique de cette ligne de partage. En 1878 est d'ailleurs déclenchée la première *guerre scolaire*. Le ministre libéral Pierre Van Humbeeck, en charge d'un nouveau ministère de l'Instruction, revoit en profondeur la loi de 1842 relative à l'enseignement primaire⁷. L'enseignement religieux est confié aux soins des familles et de ministres du culte. Qui plus est, elle sera réalisée en dehors des heures de classe. Dès lors n'est-elle plus une matière obligatoire dans l'enseignement primaire. Toute commune doit se doter d'une école primaire officielle et le gouvernement détermine le nombre d'écoles à entretenir par commune. Les instituteurs qui y enseignent doivent par ailleurs être détenteurs d'un diplôme d'une école normale de l'État.

La mobilisation contre la nouvelle législation scolaire et la levée d'impôt qu'elle a nécessitée pour en assurer l'application sont deux composantes importantes de la défaite libérale en 1884. Cette défaite marque un tournant. Le Parti libéral perd son statut de parti d'alternance et voit s'affronter en son sein deux sensibilités, les *doctrinaires* et les *progressistes*⁸. À l'échelle parlementaire, la revendication relativement à l'élargissement du droit de suffrage singularise les progressistes. C'est dans ce contexte qu'une première modification substantielle du droit électoral touche profondément le Parti libéral : l'adoption, en 1893, du suffrage universel tempéré par le vote plural.

Les premières élections organisées dans cette nouvelle configuration marquent une rupture déterminante dans le système politique belge. Le Parti libéral a durement pâti de l'élargissement du droit de suffrage combiné aux effets d'un mode de scrutin majoritaire. Sans changements, il paraît voué à la disparition. Proches de l'extinction politico-électorale, les libéraux doivent sans doute leur salut à la modification du mode de scrutin. En 1899, un mode de scrutin proportionnel succède au mode de scrutin majoritaire⁹. Lors du scrutin de 1900, le premier à la représentation proportionnelle, le Parti libéral retrouve une représentation parlementaire digne de ce nom en passant de onze à trente-quatre sièges.

En ce début du xx^e siècle, les libéraux essaient vainement, avec le concours du Parti ouvrier belge, de mettre à bas la majorité absolue catholique. L'échec de cette stratégie les conduit, au lendemain de la Première Guerre mondiale, à faire l'appoint à de nombreux gouvernements catholiques, puis à jouer un rôle pivotale entre 1944 et 1958.

Suite au vote du Pacte scolaire en 1959, le clivage philosophique perd fortement de son caractère structurant. Défenseur historique du versant laïque du clivage philosophique, le Parti libéral intègre le plus tôt les changements qui interviennent à la charnière des années 1950 et 1960. Le président du parti, Roger Motz, pose alors les

⁶ S. M. Lipset, S. Rokkan, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs: une introduction*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008.

⁷ E. Gubin, P. Lefèvre, « Obligation scolaire et société en Belgique au xix^e siècle. Réflexions à propos du premier projet de loi sur l'enseignement obligatoire (1883) (2^e partie) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 63(4), 1985, p. 761.

⁸ P. Delwit, *La Vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2012.

⁹ J.-B. Pilet, *Changer pour gagner ? Les réformes des lois électorales en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2007.

bases d'un élargissement de sa formation. Dès 1959, lors d'un congrès, le Parti libéral précise la tolérance envers la religion et l'ouverture aux catholiques est affichée au scrutin national de mars 1961. En avril, le Parti libéral accélère sa mue : il adopte un nouveau programme où prédominent les questions socio-économiques et se transforme en Parti de la liberté et du progrès – *Partij voor vrijheid en vooruitgang* (PLP-PVV).

Tableau 1. Principales étapes du libéralisme politique

Date	Développement
1846	Naissance du Parti libéral – Liberale Partij (PL-LP)
1847	Premier gouvernement homogène libéral après la naissance du PL-LP
1878	Constitution du gouvernement Walthère Frère-Orban et vote d'une nouvelle loi scolaire
1894	Les libéraux perdent leur statut de parti d'alternance
1937	Paul-Émile Janson devient Premier ministre
1961	Le parti libéral se mue en PLP-PVV
1972	Scission du PLP-PVV
1979	Établissement du Parti réformateur libéral (PRL)
1993	Création de la Fédération PRL-FDF
2002	La Fédération devient le Mouvement réformateur (MR)
2007	Pour la première fois sous le suffrage universel, les libéraux devancent les socialistes en Wallonie
2011	Le FDF quitte le MR
2014	Charles Michel devient Premier ministre

Au-delà du réaligement doctrinal qu'opèrent les libéraux, la volonté est aussi d'édifier une structure partisane plus efficace. Une transformation importante dans l'avènement du PLP-PVV tient dans « l'instauration d'une autorité centrale unique et forte dans le nouveau parti »¹⁰.

En 1965 se déroule la première épreuve du feu électoral. Les libéraux réalisent un bond impressionnant tandis que socialistes et sociaux-chrétiens enregistrent une chute substantielle. En 1968, suite à la crise de Louvain, une élection anticipée intervient. Gonflés par l'espoir d'un score historique, les libéraux espèrent pouvoir créer un véritable séisme. Pourtant, il n'en est rien. Le PLP-PVV confirme son bon score d'ensemble du scrutin de 1965 mais la progression est infime et le résultat est très asymétrique. Les libéraux wallons glanent encore des suffrages. En revanche, en Flandre, le PLP-PVV est en recul. Les libéraux flamands fustigent la ligne unitariste du parti. Le libéralisme belge unitaire vit ses dernières heures. Le vote sur la première réforme de l'État entraîne la scission des libéraux bruxellois. L'organisation nationale ne survit pas au scrutin de 1971. Le PVV prend son autonomie. Ses assises fondatrices se tiennent à Blankenberge, les 6 et 7 mai 1972. Quelques jours plus tard, les libéraux wallons se réunissent aussi en congrès fondateur à Namur.

¹⁰ « Bilan d'une présidence au PLP : Omer Vanaudenhove (1961-1969). II », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 434-435, 1969, p. 2.

Les libéraux entament un processus complexe de réunification et de redéploiement. Le 15 janvier 1977, un « nouveau » Parti des réformes et de la liberté en Wallonie (PRLW) voit le jour. Sous la houlette de Jean Gol, la réunification des libéraux wallons et bruxellois intervient en 1979 et donne naissance au Parti réformateur libéral (PRL).

Le nouveau président Jean Gol dote le PRL d'un programme renouvelé, notablement empreint de la vague néolibérale en provenance des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Gol irradie le libéralisme francophone en Belgique pendant quinze ans. Dans cette nouvelle phase, le propos du PRL et de son président se durcit sur des thèmes fétiches des libéraux. Pour le Parti réformateur libéral, le niveau de la fiscalité est désormais assimilé ni plus ni moins à du vol :

Trop d'État nous étouffe. Il étouffe l'investissement des entreprises sous les charges fiscales et sociales. Il étouffe le travail créateur des individus, s'empare du fruit de ce travail par des niveaux d'impôt qui équivalent à du vol¹¹.

Les libéraux mènent de nouvelles politiques d'élargissement. Ainsi accueillent-ils plusieurs personnalités du Front démocratique des francophones (FDF). En novembre 1981, le scrutin législatif, le premier depuis la formation du PRL, est un succès électoral pour la famille libérale. Cette victoire est transformée politiquement. Libéraux et sociaux-chrétiens forment une nouvelle coalition, en envoyant les socialistes dans l'opposition. Les libéraux reviennent aux affaires durablement pour la première fois depuis 1966. Gol devient Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et est, dans une large mesure, le principal inspirateur des orientations socio-économiques de l'exécutif. Après avoir été reconduite en 1985, la coalition capote en 1987 et envoie les libéraux dans l'opposition pour douze ans. Le PRL mène alors un processus de rapprochement avec le Front démocratique des francophones (FDF) qui donne naissance à la Fédération PRL-FDF.

Début 1998, elle est rejointe par le Mouvement des citoyens pour le changement (MCC), lancé par l'ancien président du Parti social-chrétien, Gérard Depez. Après le décès inopiné de Jean Gol en 1995, Louis Michel a essayé de créer un axe politique avec le Parti social-chrétien (PSC). Mais en interne, Charles-Ferdinand Nothomb et Gérard Depez, qui appuient cette stratégie, ne sont pas suivis. Nothomb sera évincé. Gérard Depez quitte un parti qu'il a présidé pendant quinze années. Louis Michel opère une réorientation stratégique pour former un axe libéral-socialiste et, comme son *alter ego* néerlandophone, mène un recentrage du propos libéral, permettant le retour des libéraux aux affaires en 1999.

Au début des années 2000, la Fédération PRL-FDF-MCC se fond dans le Mouvement réformateur (MR), qui conserve toutefois une structure fédérative (voir *infra*). L'ambition est de devenir la première formation politique francophone, voire wallonne. Pour les libéraux, l'avènement du gouvernement « arc-en-ciel » en juillet 1999 marque un tournant dans leur *statut*. Depuis 1961, leurs performances électorales se sont sensiblement améliorées, au point de faire peu à peu jeu égal avec les familles socialiste et sociale-chrétienne. Mais politiquement, il leur en a coûté. À compter de ce moment, l'alliance avec les socialistes est devenue difficilement pensable. Ils étaient

¹¹ PRL, *Projet pour le changement*, 1981, p. 5.

donc très dépendants des choix des sociaux-chrétiens dans l'accès aux responsabilités gouvernementales. Aussi, leur présence au gouvernement s'est raréfiée.

Fort de la réforme fiscale qui lui est largement attribuée, le MR enregistre une très belle progression aux élections de mai 2003. Portés par deux personnalités qui ont compté dans le premier gouvernement Verhofstadt, Louis Michel et Didier Reynders, les libéraux décrochent ce qui est alors leur meilleur score depuis l'instauration du suffrage universel. Pourtant, le MR pâtit de l'élan différent du gouvernement Verhofstadt II. Pour le nouveau Mouvement réformateur, le scrutin régional de juin 2004 est une déception. En Wallonie, le score se fixe à 24,5 %, un bon résultat dans l'absolu mais de quatre points inférieur à celui du scrutin fédéral tenu un an plus tôt. Louis Michel s'écarte au profit de Didier Reynders.

Sous la conduite de Didier Reynders, le MR atteint un plafond électoral en 2007 et devance même, fait historique, le PS dans cet espace. Mais, politiquement, les libéraux francophones ne réussissent pas à transformer l'essai. En décembre 2007, le MR est contraint d'accepter ce qu'il souhaitait éviter par-dessus tout, le maintien du PS aux affaires. Cette configuration affecte la vie du parti. En 2009, les libéraux ne confirment pas leur remarquable résultat du scrutin fédéral de 2007. Au contraire, la performance est sensiblement inférieure et les libéraux restent dans l'opposition. En interne, l'opposition à Didier Reynders enfle. Un an plus tard, la performance du MR aux élections fédérales anticipées est à nouveau décevante. Bousculé dans son propre camp, Didier Reynders doit céder la *leadership*, tout en restant Vice-Premier ministre. Au terme d'élections internes serrées, Charles Michel lui succède au détriment de Daniel Bacquelaine. Cet aboutissement ravit le MCC et Gérard Deprez. En revanche, les relations entre Charles Michel et les FDF – Fédéralistes démocrates francophones, désormais – ne sont pas bonnes.

En 2011, la décision du MR d'accepter le compromis sur la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde et, plus largement, de s'engager dans la sixième réforme de l'État a raison du partenariat entre libéraux et FDF. Le 25 septembre 2011, le conseil général des FDF entérine le divorce. Le parti amarante reprend sa totale autonomie.

Au scrutin fédéral de mai 2014, le MR atteint un étiage électoral de bon niveau en Wallonie mais, en raison de cette séparation, pas à Bruxelles. Le choix d'être seul parti francophone dans une coalition avec la N-VA permet à Charles Michel de devenir Premier ministre et de mener une politique à droite assumée. Mais, politiquement, il lui en coûte une nouvelle éviction dans les exécutifs des entités fédérées jusqu'à ce que Benoît Lutgen décide, au printemps 2017, un changement d'alliance, qui ne pourra intervenir qu'à la Région wallonne. Le gouvernement des droites coûtera aussi électoralement au MR. Le résultat des élections communales de 2018 est mauvais, et même très mauvais à Bruxelles¹². Surtout, les libéraux sont envoyés dans l'opposition dans quelques communes importantes : Charleroi, La Louvière, Tournai ou Seraing. En revanche, le MR revient aux affaires à Liège, comme espéré depuis longtemps. À Bruxelles, c'est la bérézina. Le MR ne conserve que deux mayorats : Etterbeek et Uccle.

¹² P. Delwit, É. van Haute, « Les élections du 26 mai 2019 : une impressionnante refonte du paysage politique bruxellois », *Cahiers du Cevipol*, 6, 2019, p. 1-33.

Au scrutin de 2019, les libéraux perdent six de leurs vingt sièges. Mais politiquement, il leur permet de rester dans la majorité en Région wallonne et d'accéder à la majorité à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Organisation

Pendant très longtemps, le Parti libéral s'est donné à voir sous les atours d'une formation faiblement structurée, essentiellement agencée au poids de quelques personnalités, bien loin de la force dégagée par les piliers socialiste et catholique. Il faut attendre 1913 pour que soient créées des instances nationales, hors la réunion sporadique des congrès : un conseil national, un comité permanent et un bureau¹³. Mais la structuration reste limitée. Même après la Première Guerre mondiale, la tenue d'un congrès est par exemple exceptionnelle. On n'en recense que dix entre 1919 et 1961¹⁴.

Lors du processus de réaligement de 1961, le nouveau PLP-PVV lance, outre sa nouvelle dénomination, un processus visant à sortir le parti de son statut de *parti de cadres*¹⁵ sans grandes capacités organisationnelles. Les libéraux tentent ainsi de faire montre d'une meilleure organisation. La démarche sera toutefois bousculée par une décennie complexe à gérer de ce point de vue entre 1968 et 1978.

En 1972, les libéraux se scindent et les libéraux bruxellois font sécession. Les années 1970 attestent d'un processus de fragmentation et de désorganisation. Il faut somme toute attendre l'entrée d'un courant issu du Rassemblement wallon, mené par l'équipe ministérielle – François Perin, Jean Gol et Étienne Knoops –, et la reprise en main du parti par Jean Gol pour redynamiser une formation jusqu'alors très éclatée.

En termes de fonctionnement, le PRL est toutefois affecté par des évolutions de son centre de gravité. Lorsque le parti est dans l'opposition, sa figure de proue est le président ; au pouvoir, c'est régulièrement le Vice-Premier ministre.

À partir de 1993, le parti doit vivre organisationnellement dans le cadre d'une fédération, la Fédération PRL-FDF, puis la Fédération PRL-FDF-MCC à compter de 1998. En 2002, cette dernière se transforme en Mouvement réformateur (MR), composé de quatre parties prenantes : le PRL, le PFF (Partei für Freiheit und Fortschritt), le MCC et le FDF. En 2011, les FDF abandonnent le MR et reprennent leur autonomie complète. L'actuel MR est donc formellement une fédération composée du PRL, du MCC et du PFF. Dans les faits, le poids contemporain du PFF et du MCC est tenu. Mais, d'un point de vue statutaire, la dimension fédérative du MR reste très prégnante.

Les statuts du MR sont paradoxalement réduits à une expression assez simple – douze pages – et à un organigramme compliqué où se dévoilent de potentiels conflits de compétence. N'est, par exemple, par clair qui a le dernier mot en matière

¹³ V. Sierens, É. van Haute, « Structure du MR », in P. Delwit (éd.), *Du Parti libéral au Mouvement réformateur. 170 ans de libéralisme en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2017, p. 71.

¹⁴ M. D'Hoore, *op. cit.*, p. 41.

¹⁵ M. Duverger, *Les Partis politiques*, Paris, Points, 1981, p. 119.

d'élaboration des listes électorales ou de désignation des ministres, alors même que cette question a engendré une crise interne en octobre 2020.

Formellement, le congrès est l'organe souverain du Mouvement réformateur. Il a en charge l'adoption des manifestes doctrinaux et des programmes lors des scrutins, de même que la réforme des statuts. Le congrès donne aussi son aval à d'éventuelles participations gouvernementales. On notera que pour les domaines doctrinaux ou pour la réforme des statuts, sur demande d'une des composantes, le vote du congrès doit être majoritaire au niveau général et dans chacune des composantes : PRL, MCC et PFF. Le congrès se réunit sur la base d'une réunion des trois parties prenantes du MR : 4 200 membres pour le PRL, 200 pour le PFF et 500 pour le MCC.

Entre deux congrès, l'organe souverain du Mouvement réformateur est le conseil. Ce dernier se compose du président, du chef de file gouvernemental, des vice-présidents, de soixante membres sur la base de vingt-neuf pour le PRL, trois pour le PFF et onze pour le MCC.

Le bureau exécutif, en charge de la coordination politique et de la préparation de la « négociation politique », est très restreint dans sa forme : le président, le chef de file gouvernemental et les vice-présidents du parti.

À côté du conseil et du bureau, le MR s'est doté d'un Comité général, qui a pour mission essentielle de mener un « travail de réflexion » sur les grands enjeux de société.

Pour ce qui a trait à la direction du parti, le MR dévoile statutairement deux postes clés : le président et le chef de file gouvernemental. La fonction de chef de file gouvernemental est introduite en 2002 pour tenter d'articuler la réalité politique – le centre de gravité du parti est au gouvernement – et une certaine réalité statutaire. Dans les faits, le poste est vacant à de nombreuses reprises. Plusieurs raisons expliquent cette vacance : notamment le cumul entre les fonctions – Didier Reynders entre 2004 et 2011 – et l'acceptation claire dans le chef du président que le centre de gravité de la décision du parti est au gouvernement – Olivier Chastel entre 2014 et 2019.

Cette situation n'est pas anodine dans la mesure où les prérogatives du chef de file gouvernemental sont importantes ; en particulier, la conduite de la politique du MR au gouvernement fédéral et la cohérence « avec l'action ministérielle aux autres niveaux de pouvoir », mais aussi l'organisation et la direction des négociations quant à une éventuelle participation gouvernementale du parti, le président n'étant qu'*associé* à ce processus (article 13).

Pour sa part, le président « dirige l'action », s'exprime au nom du MR et organise « toute négociation ou toute délégation avec l'ensemble des composantes » du MR.

Le chef de file gouvernemental est élu par le congrès. Quant au président, il est élu au suffrage universel des membres pour un mandat de quatre ans, renouvelable une seule fois. Il n'est pas rare que les statuts ne soient pas respectés. En 2019, suite à la démission d'Olivier Chastel, Charles Michel, toujours Premier ministre, redevient président hors des règles définies. En octobre 2020 est mis sur pied un G11 libéral, composé de Daniel Bacquelaine, Alexia Bertrand, Georges-Louis Bouchez, Willy Borsus, Vincent De Wolf, Denis Ducarme, Kattrin Jadin, Pierre-Yves Jeholet, Jean-Luc Crucke, Marie-Christine Marghem et Sophie Wilmès. À l'instar du « G9 » au Parti socialiste, ce G11 n'a aucune existence statutaire.

Depuis la scission du libéralisme en deux partis distincts, les libéraux ont connu dix présidents. Suite à la défaite électorale de 1989, le PRL modifie même ses statuts pour permettre l'élection d'un duo compte tenu du désaccord entre Louis Michel et Jean Gol. Le premier soutient Daniel Ducarme alors que le second apporte son appui à Antoine Duquesne. Ce différend interne se perpétuera et s'approfondira suite au décès de Jean Gol, revenu aux affaires en 1992. Pressenti pour succéder à Gol, Didier Reynders est doublé par Louis Michel. En 2004, Didier Reynders rend la politesse à Louis Michel en accédant à la présidence alors que le premier espérait voir son fils, Charles, lui succéder. Ce sera chose faite en 2011, lorsque Charles Michel battra de justesse Daniel Bacquelaine dans une compétition tendue. Quatre personnalités ont ainsi marqué l'histoire du libéralisme francophone depuis quarante ans : Jean Gol, président de 1979 à 1981 et de 1992 à 1995, Louis Michel, président de 1981 à 1990 et de 1995 à 1999, Didier Reynders, président de 2004 à 2011, et Charles Michel, président de 2011 et 2014 (tableau 1). Sous l'angle ministériel, les trois premiers ont été Vice-Premiers ministres et le dernier Premier ministre. En 2019, longtemps pressenti, Willy Borsus a décliné, préférant son statut de chef de file au gouvernement wallon. En deux tours, le Montois Georges-Louis Bouchez a devancé le ministre fédéral Denis Ducarme (tableau 2).

Tableau 2. Liste des présidents des libéraux francophones (1971 à nos jours)

Président	Nombre de candidats	Date	Mode de sélection	Résultat
Émile Jeunehomme	1	1971 (mai)	Congrès	100,0 %
André Damseaux	2	1973 (décembre)	Congrès	51,3 %
Jean Gol	1	1979 (juin)	Congrès	92,1 %
Louis Michel	1	1982 (janvier)	Congrès	89,7 %
Antoine Duquesne et Daniel Ducarme*	2	1989 (décembre)	Suffrage direct	80,7 %
Jean Gol	1	1992 (mars)	Suffrage direct	93,7 %
Louis Michel	1	1995 (octobre)	Congrès	90,0 %
Daniel Ducarme	1	1999 (novembre)	Suffrage direct	94,0 %
Antoine Duquesne	1	2003 (juin)	Suffrage direct	94,3 %
Didier Reynders	1	2004 (octobre)	Suffrage direct	94,1 %
Charles Michel	2	2011 (février)	Suffrage direct	54,8 %
Olivier Chastel	1	2014 (décembre)	Suffrage direct	94,4 %
Charles Michel	1	2019 (février)	Bureau	
Georges-Louis Bouchez	5	2019 (novembre)	Suffrage direct	(44,6 %**) 61,9 %

Note : * Élections en ticket ; ** résultat au premier tour.

Source : Données de l'auteur et J.-B. Pilet, W. Cross (éds), *The selection of political party leaders in contemporary democracies*, Londres, Routledge, 2015.

Le libéralisme belge puis les libéraux francophones n'ont jamais aspiré à être un parti de masse, d'intégration sociale, *a fortiori* un *parti contre-société*¹⁶. Pendant longtemps, au contraire, la structure du parti était ramenée à une expression très simple, très liée au moment électoral et agencée à des notabilités. Le Parti libéral faisait ainsi office d'idéal type du *parti de cadres*. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, on estime à quinze à vingt mille le nombre de membres parmi l'aile francophone du Parti libéral.

Il faut véritablement attendre la réforme de 1961 pour qu'une attention plus forte soit portée au recrutement. Pour le libéralisme francophone, elle n'atteindra jamais celle que Guy Verhofstadt initiera avec le lancement du VLD et la volonté d'en faire le plus grand parti de Flandre.

Dans l'espace francophone, un certain nombre de données restent fragiles. Lors de la rupture avec le PVV au début des années 1970, le PLP, affaibli politiquement, annonce 28 400 adhérents. Durant la décennie, en lien avec l'arrivée d'un certain nombre de personnalités du Rassemblement wallon, la constitution du PRLW puis l'établissement du PRL couvrant tout l'espace francophone, le total des affiliés augmente. Au début des années 1980, le PRL progresse et cela affecte positivement le nombre de membres. Le parti grimpe à 34 700 membres en 1975 et à 42 730 à la fin des années 1970. Selon les données officielles, le PRL connaît un accroissement important du nombre d'adhérents qui culmine à 76 300 en 1987. Un an plus tard pourtant, le total retombe à 45 800. Il est douteux que l'échec politico-électoral ait provoqué une telle hémorragie. Une mise en ordre du fichier en est la cause principale et les données des années 1980 sont indubitablement surdimensionnées. Depuis, le libéralisme francophone a perdu un quart de ses adhérents et s'est stabilisé aux alentours de 30 000 membres. Dans la période contemporaine, le nombre de membres en ordre de cotisation a à nouveau décliné. En décembre 2014, 25 114 membres ont été conviés à élire le nouveau président du parti. Et cinq ans plus tard, il était légèrement inférieur, à 25 000 (tableau 3).

Le Hainaut et Liège accueillent chacun environ 25 à 27 % des affiliés pour environ 15 à 16 % en Brabant wallon et 12 à 13 % à Namur et à Bruxelles. Proportionnellement, le Brabant wallon est donc la fédération provinciale qui fournit le plus d'adhérents. En revanche, la situation à Bruxelles apparaît plus préoccupante au prisme du recrutement¹⁷.

¹⁶ M. Winock, *Le Socialisme en France et en Europe*, Paris, Seuil, 1992, p. 97.

¹⁷ É. Paulis, É. van Haute, « Composition et profil sociologique du parti », in P. Delwit (éd.), *Du Parti libéral au Mouvement réformateur. 170 ans de libéralisme en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2017, p. 92.

Tableau 3. Évolution du nombre de membres (M) du PRL puis du MR et ratio membres/électorat total (M/E)

Année	Nombre total d'adhérents (M)	Ratio adhérents/électeurs du Parti (M/E)	Année	Nombre total d'adhérents (M)	Ratio adhérents/électeurs du Parti (M/E)
1981	47 233	9,8	2000	38 700	
1982	54 161		2001	37 900	
1983	62 093		2002	35 870	
1984	66 722		2003	34 485	4,6
1985	70 514	11,4	2004	29 820	
1986	73 727		2005	30 630	
1987	76 298	13,2	2006	30 131	
1988	45 824		2007	30 686	3,7
1989	45 824		2008	28 549	
1990	46 430		2009	25 616	
1991	40 000	8,0	2010	33 056	5,5
1992	40 000		2011	29 883	
1993	34 400		2012	27 004	
1994	35 300		2014	25 114	3,9
1995	33 050	5,3	2019	24 477	4,8
1996	35 463				
1997	37 795				
1998	38 885				
1999	38 904	6,2			

Source : Données recueillies par l'auteur auprès du secrétariat général et É. van Haute, *MAPP Dataset – Belgium* [Data set]. Zenodo, 2017, <http://doi.org/10.5281/zenodo.1019521>. Calculs effectués par l'auteur sur la base des données du ministère de l'Intérieur.

Élections

En matière électorale, le libéralisme a connu plusieurs vies. Des années 1840 à 1893, les libéraux sont, dans le cadre du suffrage censitaire, un parti d'alternance aux catholiques, fortement implanté dans les villes – Gand, Mons, Liège, Charleroi et Bruxelles tout particulièrement¹⁸. L'avènement du suffrage universel masculin avec vote plural (1893), masculin pur et simple (1919) puis élargi aux femmes (1949)

¹⁸ P. Delwit, « Les libéraux belges et les élections », in P. Delwit (éd.), *Du Parti libéral au MR. 170 ans de libéralisme en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2017, p. 161 et suivantes.

modifie spectaculairement le statut électoral des libéraux. De 1894 à 1961, les libéraux deviennent un acteur électoral contenu, décrochant dans l'espace wallon entre 10 et 15 % des voix en moyenne.

Le réalignement opéré au début des années 1960 change la donne. Après des élections communales prometteuses en 1964, le nouveau PLP opère une avancée spectaculaire en 1965, confirmée aux élections de 1968. Néanmoins, la crispation communautaire à la fin des années 1960 affecte les libéraux. Le PLP-PVV rend petit à petit l'âme pour finalement se séparer en 1972. La progression des partis régionalistes – Rassemblement wallon et Front démocratique des francophones – s'opère aussi au détriment du PLP, tant en Wallonie qu'à Bruxelles. Enfin, leur concours à la première réforme de l'État crée une sécession des libéraux bruxellois. La décennie 1970 atteste de la sorte un reflux des performances électorales des libéraux. Il faut attendre le scrutin de 1981 pour que le nouveau PRL recrée une dynamique électorale positive et franchisse à nouveau le seuil de 20 % des suffrages en Wallonie. Les libéraux francophones demeurent à cet étiage jusqu'en 1995. À l'occasion de cette élection, les libéraux franchissent un nouveau palier : 24 %. En 1999, Louis Michel, le président de la Fédération PRL-FDF, escompte frapper les esprits au scrutin. Il a été au cœur du débat politique dans l'espace francophone entre 1996 et 1999 et la dynamique apparaît excellente. Mais il doit déchanter, contrairement à Guy Verhofstadt, le président du parti frère. Certes, le PRL réalise une bonne performance mais, contrairement à ce qui s'est produit en Flandre, il n'y a pas de *sorpasso* – en l'espèce les libéraux devant le PS – et la progression reste (très) loin des attentes.

Le moment de *grâce électorale* intervient lors des deux scrutins législatifs suivants. En 2003, le Mouvement réformateur grimpe à 28,5 % et quatre ans plus tard, le MR franchit la barre des 30 % en devançant même pour la première fois le Parti socialiste. Le MR ne pourra pérenniser ce nouvel étiage. Avec des hauts et des bas, les libéraux reviennent aux scores de la décennie 1980 en 2010, 2014 et 2019. Le résultat de 2019 est un échec majeur. Le MR se fixe à un score inférieur à celui de 1981.

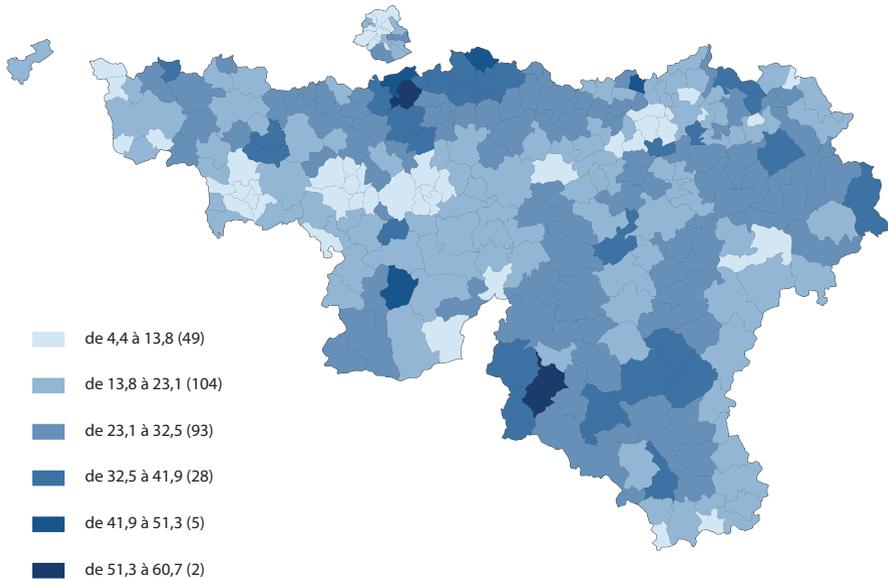
À Bruxelles, l'évaluation est plus complexe dans la mesure où entre 1993 et 2011, les libéraux se présentent de conserve, dans le cadre de la Fédération PRL-FDF d'abord puis du MR. La période récente révèle un affaiblissement marqué dont attestent les mauvais résultats électoraux et politiques du scrutin communal de 2018 et l'élection fédérale et régionale de mai 2019. Cet affaiblissement tendanciel concourt fortement à l'absence des libéraux aux responsabilités de la Région bruxelloise depuis 2004.

Dans le temps, la géographie électorale du MR a évolué. Comme son *alter ego* néerlandophone, le Mouvement réformateur est devenu de très loin le premier parti en périphérie de Bruxelles, dans la riche province du Brabant wallon. Les libéraux décrochent des scores impressionnants dans ce fief de la famille Michel : 60,7 % à Lasne, 49,2 % à Waterloo, 42,8 % à La Hulpe, 42,1 % à Beauvechain, 41,7 % à Chaumont-Gistoux, 41,5 % à Villers-la-Ville...

A contrario, d'une manière générale, le MR se contracte dans les grandes villes : 19,6 % à Tournai, 17,6 % à Verviers, 15,4 % à Liège, 15,3 % à Mons, 14,9 % à Namur, 13,5 % à Mouscron, 10,1 % à La Louvière, 9,6 % à Charleroi, 9,2 % à Seraing (figure 1). Et l'observation est encore plus marquante dans l'espace bruxellois. Les zones de forces du MR sont désormais en périphérie : dans certaines parties du pays des collines, dans

la vallée de la Vesdre et l'arrière-pays namurois, en façade occidentale de la province de Luxembourg, dans la botte du Hainaut et dans l'extension hennuyère du Brabant wallon. Dans beaucoup de ces espaces, les libéraux ont conquis d'anciennes terres conservatrices historiques acquises aux sociaux-chrétiens. En revanche, le libéralisme francophone a beaucoup reculé dans les zones urbaines.

Figure 1. Géographie électorale du Mouvement réformateur aux élections fédérales de mai 2019



Source : Carte réalisée par l'auteur sur la base des données électorales du ministère de l'Intérieur.

Sous l'angle de la sociologie électorale, on pointera d'abord un certain nombre de continuités. Le MR pénètre bien mieux les professions indépendantes – professions libérales et commerçants et indépendants – et les cadres que les catégories populaires – ouvriers, demandeurs d'emploi, bénéficiaires d'un revenu d'insertion – et les classes moyennes salariées (tableau 4). De la même manière, sa pénétration est proportionnellement beaucoup plus forte chez les personnes à fort capital scolaire (de secondaire général supérieur à universitaire) que chez les citoyens à capital scolaire plus faible.

Du point de vue des convictions philosophiques et religieuses, le MR est désormais bien plus fort chez les personnes se déclarant catholiques ou chrétiennes que chez les athées. On notera aussi, et c'est particulièrement patent à Bruxelles, la très faible pénétration du MR dans l'électorat de confession musulmane. Aux élections communales de 2018 et aux élections fédérales et régionales de 2019, les libéraux francophones sous-performent dans la tranche d'âge entre 25 et 44 ans. Dans ces catégories, en particulier dans les villes, les libéraux sont durement concurrencés par Ecolo. Perçu comme le *parti de la voiture* et d'une certaine fermeture ethnocentrique, le Parti libéral apparaît en décalage avec les évolutions contemporaines en termes de

valeurs et de pratiques des citoyens. De manière emblématique d'ailleurs, alors que le MR a de très nombreux ministres entre 2014 et 2020, particulièrement en 2017 et 2020, peu sont issus des principales villes : Didier Reynders (région de Bruxelles) et Marie-Christine Marghem (Tournai). Aucun ministre n'est issu de Liège, Charleroi, Mons, La Louvière, Namur, Verviers, Seraing ou Mouscron. Dans les nouvelles équipes issues des élections de 2019, il n'y a guère que Valérie Glatiny, issue de la commune de Woluwe-Saint-Pierre en Région de Bruxelles-Capitale, qui réponde à un profil urbain.

Enfin, l'électorat du MR s'assume tendanciellement clairement à droite. Sur une échelle de 0 à 9 qui va de la gauche à la droite, les trois niveaux de pénétration les plus importants sont sur les notes 6 (46,9 %), 7 (54,2 %) et 8 (44,7 %).

Tableau 4. Pénétration du Mouvement réformateur en fonction des attributs sociodémographiques des électeurs, élections législatives 2019 en Wallonie

Statut	Pourcentage
Ouvrier	6,1 %
Employé	19,5 %
Fonctionnaire	22,9 %
Cadre	39,8 %
Profession libérale	42,7 %
Commerçant/indépendant	42,7 %
Demandeur d'emploi	8,8 %
Femme au foyer	7,1 %
Étudiant	22,7 %
Pensionné	21,7 %
Invalide	3,8 %
Bénéficiaire d'un revenu d'insertion	0,0 %
Diplôme	
Aucun	8,4 %
Primaire	6,5 %
Secondaire inférieur général	15,0 %
Secondaire inférieur technique	15,6 %
Secondaire inférieur professionnel	5,4 %
Secondaire supérieur général	21,6 %
Secondaire supérieur technique	11,5 %
Secondaire supérieur professionnel	13,0 %
Supérieur non universitaire	22,8 %
Universitaire	31,9 %

Genre	
Homme	21,7 %
Femme	19,3 %
Conviction	
Athée	16,5 %
Agnostique	21,5 %
Catholique	26,8 %
Chrétien	21,3 %
Musulman	5,8 %
Autre	13,7 %
Autopositionnement politique	
0	1,7 %
1	4,1 %
2	3,4 %
3	4,7 %
4	14,0 %
5	23,9 %
6	46,9 %
7	54,2 %
8	44,7 %
9	36,1 %
Catégorie d'âge	
18-24	22,3 %
25-34	16,6 %
35-44	17,9 %
45-54	22,9 %
55-64	18,1 %
65 ans et plus	21,5 %

Source : Enquête sortie des urnes du Cevipol de l'ULB.

Rapport au pouvoir

Depuis l'indépendance de la Belgique, nous pouvons épingler six temps de rapports et de conditions d'exercice du pouvoir dans le chef des libéraux (tableau 5).

Après la parenthèse unioniste (1830-1840), les libéraux sont, jusqu'en 1893, l'un des deux partis d'alternance dans l'exercice des responsabilités. En confrontation bipartite avec les catholiques, ils sont tantôt seuls au pouvoir (1847-1855 ; 1857-1870 ; 1878-1884), tantôt le seul parti d'opposition. La fin du XIX^e siècle marque un changement de statut dans la relation au pouvoir. Eu égard à l'avènement du suffrage universel masculin et plural, le Parti libéral devient un acteur électoral modeste. Comme le Parti ouvrier belge, le Parti libéral doit composer avec une très longue présence en majorité absolue des catholiques, de 1884 à 1914. Cette longue période d'opposition est interrompue par la Première Guerre mondiale. Eugène Goblet d'Alviella et Paul Hymans sont nommés ministres d'État puis, en 1916, ministres sans portefeuille. En octobre 1917, Hymans est nommé ministre des Affaires économiques et, quelques semaines plus tard, ministre des Affaires étrangères.

Au lendemain de la guerre, un renouvellement du système des partis intervient. L'une de ses dimensions les plus saillantes est la perte de la majorité absolue des catholiques à la suite de l'introduction du suffrage universel masculin. De la fin de la Première Guerre mondiale à la fin de la Seconde, le Parti libéral est quasi sans discontinuité aux responsabilités ; tantôt comme parti d'appoint aux catholiques, tantôt dans le cadre d'une tripartite entre catholiques, socialistes et libéraux. Dans cette séquence, les libéraux ne se retrouvent sur les bancs de l'opposition qu'entre le printemps 1925 et le printemps 1926, de même que pendant quelques semaines en 1939.

En Belgique, la sortie de la Seconde Guerre mondiale n'est pas marquée par une étape d'« unité ». Au contraire, le pays est secoué par deux grandes questions qui polarisent le clivage philosophique : la question royale jusqu'en 1950, puis la question scolaire jusqu'en 1958. Dans un contexte d'exacerbation sur ces deux problématiques, les libéraux jouent le rôle de parti pivot, pouvant s'allier tant avec les sociaux-chrétiens (1949-1950) qu'avec les socialistes (1945-1947 et 1954-1958) et les communistes (1945-1947). Mais cette phase de défragmentation du système politique se clôt avec le Pacte scolaire (1959).

Les libéraux sont les premiers à prendre acte et opèrent un processus de réaligement les transformant en parti conservateur avec pour clivage de référence le clivage possédants/travailleurs. Ce changement d'identité modifie, nous l'avons observé, le format électoral du parti mais aussi son rapport au pouvoir. À compter de 1961 et jusqu'en 1999, la présence des libéraux au pouvoir est mutuellement exclusive de celle des socialistes, à l'exception de quelques brefs gouvernements d'union nationale. Les libéraux gouvernent avec les sociaux-chrétiens de 1959 à 1961, de 1966 à 1968, de 1974 à 1977 et de 1981 à 1988. Pendant quarante ans, la présence concomitante aux responsabilités entre libéraux et socialistes est exceptionnelle.

Le scrutin de 1999 inaugure la dernière phase. La fragmentation du paysage politique, l'affaiblissement des sociaux-chrétiens et des socialistes rendent impossible le caractère mutuellement exclusif de la présence des socialistes et des libéraux au pouvoir. Depuis 1999, la relation au pouvoir de la Fédération PRL-FDF puis du MR est paradoxale. À l'échelle fédérale, elle est la norme. Les libéraux francophones sont aux responsabilités sans discontinuité depuis le scrutin du printemps 1999. Entre 2014 et la rentrée parlementaire de 2020, ils décrochent même le poste de Premier ministre, qui échoit d'abord à Charles Michel puis à Sophie Wilmès. En revanche,

pour ce qui concerne les entités fédérées, la situation est tout autre. À Bruxelles, après avoir pris part aux exécutifs entre 1995 et 2004, les libéraux francophones sont absents du gouvernement depuis 2004. En Wallonie, le MR connaît une longue période d'opposition entre 2004 et 2017. Et celle-ci est même plus longue à la Fédération Wallonie-Bruxelles puisqu'il faut attendre octobre 2019 pour un retour aux affaires des libéraux après avoir été envoyés dans l'opposition en 2004.

Tableau 5. Participations au pouvoir des libéraux francophones et partenaires

1830-1840	Libéraux-catholiques
1840-1841	Libéraux
1841-1846	Libéraux-catholiques
1847-1855	PL
1855-1857	PL, catholiques
1857-1870	PL
1878-1884	PL
1916-1921	PL, POB, UC
1921-1925	PL, UC
1926-1927	PL, POB, UC
1927-1935	PL, UC
1935-1939	PL, POB, UC
Avril-septembre 1939	PL, BC
1939-1944	PL, POB, BC
Septembre-décembre 1944	PL, POB, BC, PCB
Décembre 1944-février 1945	PL-LP, PSC-CVP, PSB-BSP
Février-juin 1945	PL-LP, PSB-BSP, PSC-CVP, PCB-KPB
Août 1945-février 1946	PL-LP, PSB-BSP, PCB-KPB, UDB
Mars 1946-mars 1947	PL-LP, PSB-BSP, PCB-KPB
Août 1949-juin 1950	PL-LP, PSC-CVP
Avril 1954-juin 1958	PL-LP, PSB-BSP
Novembre 1958-avril 1961	PL-LP-PSC-CVP
Mars 1966-juin 1968	PLP-PVV-PSC-CVP
Janvier 1973-avril 1974	PLP, PVV, PSC, PVV, PSB-BSP
Avril-juin 1974	PLP, PVV, PSC, PVV
Juin 1974-mars 1977	PLP, PVV, PSC, PVV, RW
Mars-juin 1977	PLP, PVV, PSC, PVV
Mai-octobre 1980	PRL, PVV, PSC, PVV, PS, SP
Décembre 1981-mai 1988	PRL, PVV, PSC, PVV
Juillet 1999-mai 2003	PRL-FDF, VLD, PS, SP, Ecolo, Agalev

Mai-juillet 2003	PRL-FDF, VLD, PS, SP, Agalev
Juillet 2003-décembre 2007	MR, VLD, PS, SP
Décembre 2007-décembre 2011	MR, Open VLD, PS, cdH, CD&V
Décembre 2011-octobre 2014	MR, Open VLD, PS, sp.a, cdH, CD&V
Octobre 2014-décembre 2018	MR, Open VLD, CD&V, N-VA
Décembre 2018-octobre 2020	MR, Open VLD, CD&V
Octobre 2020-	MR, Open VLD, CD&V, PS, sp.a, Ecolo, Groen

Source : P. Delwit, « Une nouvelle configuration pour les libéraux », in P. Delwit (éd.), *Du Parti libéral au MR. 170 ans de libéralisme en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2017, p. 59 ; complété par l'auteur.

Orientations programmatiques

Nous l'avons souligné, dans la première partie de son existence, le Parti libéral a un positionnement prégnant sur le clivage philosophique. Celui-ci réfère principalement à la question scolaire et le libéralisme politique se veut le défenseur de l'école officielle et de la formation libre de tout dogmatisme. À ce titre, l'édification de l'Université libre de Belgique, devenue Université libre de Bruxelles, est œuvre de la sensibilité libérale dans la première moitié du XIX^e siècle, tout comme la mise en place en place du premier ministère de l'Instruction publique et le vote de la loi, en 1879, révisant la loi sur l'enseignement communal de 1842.

Sur les autres thématiques, les libéraux sont jusqu'au début du XX^e siècle extrêmement divisés. Le courant « progressiste », très minoritaire, est favorable à une extension du suffrage vers le suffrage universel masculin alors que les doctrinaires y sont résolument hostiles. Les premiers prônent aussi une intervention dans la question sociale alors que les seconds affichent un libéralisme économique *pur*. La naissance du POB-BWP et les modifications de la législation électorale en 1893 et 1899 clarifient la donne. Les personnalités les plus progressistes rejoignent le Parti ouvrier. À compter du XX^e siècle, le Parti libéral se décline comme un parti anticlérical et libéral sur les questions socio-économiques, un parti rassemblant la petite et la grande bourgeoisie urbaine, qui se veut éclairée. La transformation de 1961 fixe l'identité des libéraux sur les questions socio-économiques. L'anticléricalisme est abandonné. Plus, nombre de conservateurs catholiques rejoignent les libéraux qui, au XXI^e siècle, pénètrent toujours plus les terres du PSC. La référence au clivage philosophique n'est désormais plus qu'un vieux souvenir. Et le Secrétariat général de l'enseignement catholique juge désormais la présence du MR aux affaires indispensable. Dans un contexte tendu entre l'UCL et l'ULB sur le paysage de l'enseignement supérieur, le MR a, dans la période actuelle, choisi son camp. Commentant l'échec d'Hervé Hasquin à la présidence du conseil d'administration de l'ARES, le président du MR a ainsi pu déclarer :

Il nous a sans doute manqué une voix ou deux dans le monde confessionnel. Pourtant, ils savent que s'il y a bien un parti favorable à la fusion UCL/Saint-Louis, c'est nous¹⁹.

Quant à l'hypothèse d'une fusion des réseaux scolaires, elle est désormais présentée comme un projet *révolutionnaire* par certains mandataires libéraux. Certes, dans le rapport à la confession musulmane, le MR fait feu de tout bois pour afficher une certaine laïcité. En 2018, le député Richard Miller préconise-t-il ainsi l'interdiction du microparti Islam et l'actuel président, Georges-Louis Bouchez, l'interdiction des rassemblements de cette formation politique. Mais la disproportion entre l'ensemble des mesures avancées à l'endroit d'Islam et le caractère tangible de ce « parti » ne peut tromper²⁰. Cette posture politique ne réfère pas au clivage philosophique, mais au positionnement du MR sur le clivage ethnocentriste vs universaliste et à un positionnement *law and order* assumé.

Doctrinalement, les libéraux ont régulièrement toiletté tantôt leur déclaration de principes, tantôt leur manifeste doctrinal. Ainsi, le PRL adopte-t-il un *Manifeste* en 1992, une *Déclaration de principes* en 1996 de même qu'en 2002²¹. En 2016, le MR revoit une nouvelle fois sa charte fondamentale et adopte un nouveau *Manifeste doctrinal*.

Derrière ces changements inhabituellement fréquents pour un parti politique, il convient surtout d'observer la continuité. L'identité libérale renvoie d'abord et avant tout à un positionnement socio-économique. Mais, relativement à ce positionnement, le PLP, le PRLW, le PRL, puis le MR oscillent entre approches néolibérales fortes et réorientations centristes. Comme au PVV, la fin des années 1970 et le début des années 1980 attestent d'un tournant néolibéral abrupt, porté par la figure emblématique du PRL jusqu'à son décès, Jean Gol. Néanmoins, dès la fin des années 1980, certaines inflexions sociales sont annoncées. Elles seront pour leur part incarnées par Louis Michel, après l'échec du rapprochement avec le PSC. À la fin des années 1990 et au début des années 2000, Louis Michel personifie le *libéralisme social*, avant que de nouvelles inflexions plus droitières soient portées et mises en œuvre par Didier Reynders et Charles Michel. Pour autant, depuis 1961, la thématique systématiquement la plus emblématique réfère à la fiscalité. Elle est au cœur de tous les programmes libéraux et a généré plusieurs slogans évocateurs, en particulier la lutte contre la « rage taxatoire », déclinée de Jean Gol à nos jours, comme l'illustre le propos de Charles Michel dans le cadre des élections fédérales de mai 2019 :

On voit que le conglomérat des gauches – PS, Ecolo, syndicats – a une seule solution à l'égard des défis : taxer, taxer, taxer. C'est le retour de la *rage taxatoire* avec le climat qui a bon dos²².

¹⁹ *Le Soir*, 16 décembre 2020.

²⁰ Aux élections communales d'octobre 2018, Islam a présenté deux candidats – de la même famille – à Bruxelles et... deux candidats à Molenbeek-Saint-Jean. Il a respectivement obtenu 1,6% et 1,8% et aucun élu. <http://bru2018.brussels/fr/counting/index.html>.

²¹ N. De Decker, « Le Mouvement réformateur (MR) », in P. Delwit, J.-B. Pilet, É. van Haute (éds), *Les Partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011, p. 161.

²² *Le Soir*, 23 mars 2019.

À cette thématique s'adossent deux constantes : le soutien au libre marché et la réduction du rôle de l'État, plus largement des pouvoirs publics, dans l'économie²³.

Le *Manifeste doctrinal* de 2016 n'échappe pas ces observations : le libéralisme économique est une dimension cardinale étroitement adossée à la démocratie représentative au nom du caractère *indivisible* de la liberté. Aussi les libéraux sont-ils, sur le plan politique, profondément attachés « à la démocratie, et sur le plan économique à la liberté du marché »²⁴ et estiment-ils que « l'économie de marché, la libre concurrence, la liberté d'entreprendre et d'investir, le droit de propriété sont nécessaires au bien-être général de même qu'aux libertés publiques »²⁵. À l'aune de ces éléments, les acteurs clés sont les *classes moyennes*, les *indépendants* et les *investisseurs*²⁶. En revanche, le monde des salariés est ignoré – aucune référence dans le texte. Quant aux pouvoirs publics, la rhétorique agencée à *Moins d'État, mieux d'État* est réarticulée. Le *mieux d'État* est conservé mais le *moins d'État* est abandonné²⁷ au profit du *juste État*, dans lequel l'autorité publique doit « favoriser[r] la croissance en libérant l'entreprise et le travail », sans que soit précisé de quoi devraient être libérés l'entreprise et le travail²⁸. L'optique est indubitablement de favoriser la flexibilité dans le *marché du travail* avec comme idées centrales d'introduire « davantage de souplesse dans l'étalement du travail, d'instaurer des horaires flottants et de donner au cadre légal au télétravail »²⁹.

De manière emblématique, le premier chapitre du programme électoral pour les élections de 2019 s'intitule « Encourager le travail, baisser les impôts ». Il y est tout à la fois question de réductions de l'impôt sur les personnes physiques, de l'impôt sur les sociétés et des cotisations sociales des employeurs, qualifiées de « charges sociales »³⁰.

Pour ce qui a trait aux problématiques relatives aux postures universaliste vs ethnocentriste, les libéraux oscillent dans les représentations et les imaginaires. Dans les années 1980 et au début des années 1990, certains libéraux endossent un discours aux confins de la xénophobie, voire au-delà. En 1985, le PRL accueille même sur ses listes Roger Nols. Celui qui est alors le bourgmestre très controversé de Schaerbeek est connu pour ses propos xénophobes et même régulièrement racistes. Il n'a d'ailleurs pas hésité à inviter Jean-Marie Le Pen dans sa commune. Dans cette séquence, plusieurs personnalités libérales – comme de certains autres partis au demeurant – tiennent des propos que l'on n'imagine plus aujourd'hui à l'endroit de l'immigration ou de groupes immigrés. Et la dureté à l'endroit de l'immigration est de mise. En 1995 encore, feu Jacques Simonet soumettra une proposition de loi visant à organiser le rapatriement des chômeurs étrangers³¹.

²³ J.-B. Pilet, R. Dandoy, « L'évolution des programmes électoraux des libéraux francophones : du Parti libéral au Mouvement réformateur », in P. Delwit (éd.), *Du Parti libéral au Mouvement réformateur. 170 ans de libéralisme en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2017, p. 119.

²⁴ Mouvement réformateur, *Pour un libéralisme engagé. Manifeste doctrinal du MR*, 2016, p. 16.

²⁵ *Ibid.*, p. 54.

²⁶ *Ibid.*, p. 19.

²⁷ *Ibid.*, p. 25.

²⁸ *Ibid.*, p. 19.

²⁹ *Ibid.*, p. 63.

³⁰ Mouvement réformateur, *Un pays stable, prospère et innovant. Avec le MR, c'est possible. Programme général 2019*, 2019, p. 5 et 52 et dans le chapitre « Soutenir les indépendants et les PME ».

³¹ N. De Decker, *op. cit.*, p. 159.

Sous l'impulsion de Louis Michel et du FDF dans la fédération, la Fédération PRL-FDF-MCC se donnera à voir différemment sur cette question. Louis Michel est par exemple un artisan de l'extension du droit de vote aux non-ressortissants de l'Union européenne aux élections communales. En parallèle pourtant, d'autres propos brouillent cette représentation. En 2002, le président Daniel Ducarme annonce de manière tonitruante « l'échec de l'intégration » et cible les citoyens de confession musulmane. Bien que *recadré*, le propos de Ducarme anticipe pourtant un certain nombre de lignes rhétoriques ultérieurement mobilisées : un abandon d'une focalisation sur l'immigration, une nouvelle focale sur les citoyens de confession musulmane, la promotion de la *neutralité de l'État* et une hostilité répétée à toute forme d'*accommodements raisonnables*, dont la formulation est prêtée à Joëlle Milquet. Cette antienne permet aux libéraux de mettre en difficulté le cdH, le PS et Ecolo. Mais elle ferme aussi les portes du parti à plusieurs segments électoraux, en particulier à Bruxelles, où les libéraux ont récemment enregistré de sévères défaites électorales et politiques. Et nous avons souligné qu'ils sont absents des affaires de la Région depuis 2004. Qui plus est, en interne, la thématique provoque des tensions et conduit notamment au dépôt d'une liste dissidente en 2019, menée par Alain Destexhe. Pour ce qui a trait à l'immigration, le mot d'ordre est la fermeté couplée à l'humanité que l'on retrouve récemment tant dans le *Manifeste* de 2016³² que dans le programme de 2019 :

Les libéraux ont repensé la politique d'asile et d'immigration dans un ensemble cohérent alliant le réalisme, l'humanisme et la fermeté³³.

En parallèle de cette problématique, sur les thématiques *law and order*, le MR se présente comme un gardien vigilant de l'*ordre*.

Sur les questions institutionnelles, les libéraux oscillent aussi dans le temps. Dans les années 1960, le PLP-PVV est le parti le plus rétif à envisager une réforme des structures de l'État-nation. En 1968, Omer Vanaudenhove fait une campagne très *belgicaine* dans le contexte de la crise de Louvain. L'échec à opérer une percée en Flandre et la montée en puissance du Rassemblement wallon et du FDF modifient la donne. Dans les années 1970, le libéralisme wallon accueille une importante dissidence du Rassemblement wallon et donc un vivier de personnalités régionalistes, parmi lesquelles Jean Gol, François Périn, Philippe Monfils, Michel Forêt, François-Xavier de Donnea ou encore Serge Kubla³⁴. Pour autant, les libéraux feront tantôt plutôt profession de foi régionaliste, tantôt vanteront la communauté francophone, à l'image de Louis Michel en 1999 : « À mon sens, l'espace francophone Wallonie-Bruxelles doit constituer la pierre angulaire de notre avenir au sein de l'État belge et au cœur de l'Europe. »³⁵

³² Mouvement réformateur, *Pour un libéralisme engagé. Manifeste doctrinal du MR*, 2016, p. 80.

³³ Mouvement réformateur, *Un pays stable, prospère et innovant. Avec le MR, c'est possible. Programme général 2019*, 2019, p. 192.

³⁴ P. Delwit, « Du Parti libéral à la Fédération PRL-FDF-MCC », in P. Delwit (éd.), *Libéralismes et partis libéraux en Europe*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2002, p. 186.

³⁵ L. Michel, *Lettre aux citoyens de mon pays*, 1999.

En la matière, le positionnement contemporain n'est pas clair, mais néanmoins prudent sur le fait régional. Souhaitant manifestement ménager toutes les sensibilités internes, le manifeste doctrinal laisse ouvert à toute interprétation :

Les libéraux incarnent la volonté des francophones de travailler ensemble autour d'un socle commun fort fédérant la Wallonie et Bruxelles, sur des projets liés par la langue, comme l'enseignement, la culture ou l'audiovisuel, en privilégiant l'autonomie nécessaire pour prendre en compte des réalités régionales particulières³⁶.

Pour sa part, le président Georges-Louis Bouchez décide d'assumer une forme de *belgitude*, manifestant sa réticence sinon son hostilité à de nouveaux transferts de l'État fédéral vers les entités fédérées et plaidant, au contraire, pour la refédéralisation, de certaines compétences et même, en janvier 2020, pour un retour à un État unitaire :

Moi aussi, je suis extrêmement attaché à mon pays. Je suis unitariste. Je vais même vous dire : je pense qu'il faudrait tout remettre au niveau fédéral. Moi, je suis pour un État unitaire. Je ne parle pas d'efficacité quand je vous dis ça, mais d'attachement sentimental. Je tiens très fort à la *Brabançonne*, au drapeau... Je suis profondément belge, quoi, parce qu'on a une identité totalement différente des autres³⁷.

Ce positionnement vaut à Bouchez et au MR de l'animosité en Flandre et suscite de vives tensions dans les négociations pour la formation d'un gouvernement fédéral à l'été 2020³⁸.

Sous l'angle de la contrainte institutionnelle, le MR se dit favorable à plus de démocratie directe complémentairement à la démocratie représentative³⁹. Dans son programme électoral de 2019, il fait, sur la question, essentiellement écho à la mise en œuvre de la « consultation populaire régionale », à l'amélioration des « conditions du droit d'interpellation citoyen » et au développement de « citoyens représentatifs tirés au sort »⁴⁰.

Dans le domaine électoral, les libéraux veulent renforcer la dimension plébiscitaire des scrutins en supprimant tout effet dévolutif de la case de tête et le mécanisme des suppléances sur les listes électorales⁴¹.

Dans le domaine des relations internationales, le MR s'affiche comme *atlantiste* et *européiste*. Historiquement et actuellement, le positionnement n'est pourtant pas toujours dénué de certaines ambivalences. En 1985, Jean Gol, en plein congrès des libéraux européens, a ainsi appelé à un rapprochement avec le RPR français et les conservateurs britanniques, en pleine séquence néolibérale, deux partis radicalement hostiles au fédéralisme européen. Dans la période récente, le MR plaide pour l'avènement d'une Fédération européenne et d'une Union européenne à plusieurs vitesses ; plus précisément à *plusieurs cercles*. Mais il se dit aussi partisan du principe

³⁶ Mouvement réformateur, *Pour un libéralisme engagé. Manifeste doctrinal du MR*, 2016, p. 37.

³⁷ « De Smet-Bouchez : le pacte des présidents », *Wilfried*, 2020, n° 10.

³⁸ « Comment le MR a remplacé le PS comme ennemi politique numéro un en Flandre », *Le Soir*, 26 août 2020.

³⁹ Mouvement réformateur, *Pour un libéralisme engagé. Manifeste doctrinal du MR*, 2016, p. 26.

⁴⁰ Mouvement réformateur, *Un pays stable, prospère et innovant. Avec le MR, c'est possible. Programme général 2019*, 2019, p. 141-142.

⁴¹ *Ibid.*, p. 142.

de *subsidiarité*, généralement mobilisé par les acteurs rétifs à l'action européenne, sans être pour autant des eurosceptiques durs⁴².

Conclusion

La famille libérale est la plus ancienne famille politique en Belgique. Né en 1846 pour combattre l'emprise catholique sur l'État et sur la société, le Parti libéral a pendant cinquante ans été l'un des deux partis d'alternance du système politique belge. L'élargissement du suffrage a modifié du tout au tout son statut politique, le faisant passer au rang d'acteur électoral modeste, tantôt parti d'appoint dans l'entre-deux-guerres, tantôt parti pivot de 1944 à 1958.

La décrispation sur le clivage philosophique à la fin des années 1950 a conduit à un réalignement clé. Les libéraux ont abandonné leur identité anticléricale et ont fait du rapport aux questions socio-économiques leur caractéristique première, symbolisée par une opposition régulière au principe de la régulation publique dans ce domaine et une promotion sans cesse renouvelée d'une baisse de la fiscalité.

Le changement de 1961 a, dans un premier temps, eu deux effets majeurs pour les libéraux. Le premier est une spectaculaire amélioration de leurs performances électorales au scrutin de 1965, qui a anticipé un nouveau statut électoral à l'équivalent de la force des sociaux-chrétiens et des socialistes, en dépit d'une décennie 1970 complexe. Le deuxième est une configuration de dépendance aux choix sociaux-chrétiens pour l'exercice des responsabilités. De 1961 à 1999, aucun gouvernement n'associant que les socialistes et les libéraux n'a été mis en place.

L'entrée dans le *xxi*^e siècle a modifié la donne. Dès 1999, un gouvernement socialiste – libéral – vert a mis fin au *privilège* pivot de sociaux-chrétiens. Depuis cette date, les libéraux francophones, tout comme néerlandophones au demeurant, ont été aux affaires au gouvernement fédéral. Qui plus est, ils ont pu bénéficier d'une occupation longue du *16 rue de la Loi*. Électoralement, cette entrée dans le *xxi*^e siècle a dévoilé un parti dont les performances électorales sont changeantes. Le Mouvement réformateur a atteint un pic en 2007, devançant même les socialistes en Wallonie, mais il y a aussi eu des scrutins de faible étiage, comme en 2010 ou en 2019. Dans cette courbe de yoyo électoral, deux mouvements de fond sont apparus : une propension à mieux performer dans les anciennes zones de force sociales-chrétiennes, rurales et semi-urbaines, et un estompement dans les villes. À cet égard, le recul libéral tendanciel à Bruxelles, Charleroi ou Liège est emblématique.

Le MR est ainsi tenaillé entre son tournant conservateur d'un point de vue économique et sociétal et son ancienne identité progressiste sur le clivage philosophique et les questions de société. La première focale éloigne les classes moyennes urbaines du

⁴² N. Brack, *Opposing Europe in the European Parliament Rebels and Radicals in the Chamber*, Londres, Palgrave, 2018, p. 151-152.

vote MR et permet à des partis comme DéFI ou Ecolo d'être une alternative au MR dans une perspective de positionnement libéral sur les thématiques économiques et sur les questions de société. La bataille politique dans les communes du sud-est de Bruxelles et du Brabant wallon en est une illustration. Comme en 2003 ou en 2014, par exemple, le MR n'a pu agréger ces deux électorats potentiels qu'en situation de décruce écologiste marquée.

À l'échelle fédérale, le poids électoral du MR est désormais suffisant pour être un acteur difficilement contournable du gouvernement fédéral dans un système politique fédéral de plus en plus fragmenté. En revanche, au niveau des entités fédérées, la situation est autrement plus complexe pour les libéraux. En Région de Bruxelles-Capitale, et malgré l'union avec le FDF jusqu'en 2011, les libéraux sont absents du gouvernement depuis 2004. Et les libéraux n'ont dû leur retour au gouvernement de la Région wallonne qu'à la suite d'une double décision du cdH : celle de rompre avec les socialistes au printemps 2017 et celle d'opter pour l'opposition au printemps 2019. Sans ces deux décisions, c'est peu de dire qu'il n'est pas certain que les libéraux francophones seraient revenus aux affaires en Wallonie et, en 2019, à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il reste donc au MR à tenter, dans une perspective large, de jouer tout à la fois sur le tableau d'un conservatisme bon teint et d'un libéralisme centriste ouvert et social, en essayant de présenter les verts comme des *radicaux* (de gauche) et en espérant que n'émerge pas, en Wallonie, une force *centriste* déglagée du rapport au clivage philosophique.

Bibliographie

- « Bilan d'une présidence au PLP : Omer Vanaudenhove (1961-1969). II », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 434-435, 1969.
- Brack N., *Opposing Europe in the European Parliament Rebels and Radicals in the Chamber*, Londres, Palgrave, 2018.
- De Decker N., « Le Mouvement réformateur (MR) », in Delwit P., Pilet J.-B., van Haute É. (éds), *Les Partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011, p. 145-162.
- Delwit P., van Haute É., « Les élections du 26 mai 2019 : une impressionnante refonte du paysage politique bruxellois », *Cahiers du Cevipol*, 6, 2019, p. 1-33.
- Delwit P., « Le Parti libéral à l'aune de l'anticléricalisme », in Delwit P. (éd.), *Du Parti libéral au MR. 170 ans de libéralisme en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2017, p. 21-42.
- Delwit P., « Les libéraux belges et les élections », in Delwit P. (éd.), *Du Parti libéral au MR. 170 ans de libéralisme en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2017, p. 159-197.
- Delwit P., « Une nouvelle configuration pour les libéraux », in Delwit P. (éd.), *Du Parti libéral au MR. 170 ans de libéralisme en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2017, p. 55-65.
- Delwit P., *La Vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2012.
- Delwit P., « Du Parti libéral à la Fédération PRL-FDF-MCC », in Delwit P. (éd.), *Libéralismes et partis libéraux en Europe*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2002, p. 179-197.

- D'Hoore M., « Un parti en mouvement ? L'organisation du libéralisme belge (1846-1961) », in Hasquin H. (éd.), *Les Libéraux belges. Histoire et actualité du libéralisme*, Bruxelles, Labor, 2006.
- Duverger M., *Les Partis politiques*, Paris, Points, 1981.
- Gubin E., Lefèvre P., « Obligation scolaire et société en Belgique au XIX^e siècle. Réflexions à propos du premier projet de loi sur l'enseignement obligatoire (1883) (2^e partie) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 63(4), 1985, p. 731-782.
- Lipset S. M., Rokkan S., *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008.
- Paulis É., van Haute É., « Composition et profil sociologique du parti », in Delwit P. (éd.), *Du Parti libéral au Mouvement réformateur. 170 ans de libéralisme en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2017, p. 89-108.
- Michel L., *Lettre aux citoyens de mon pays*, 1999.
- Mouvement réformateur, *Un pays stable, prospère et innovant. Avec le MR, c'est possible. Programme général 2019*, 2019.
- Mouvement réformateur, *Pour un libéralisme engagé. Manifeste doctrinal du MR*, 2016.
- Pilet J.-B., Dandoy R., « L'évolution des programmes électoraux des libéraux francophones : du Parti libéral au Mouvement réformateur », in Delwit P. (éd.), *Du Parti libéral au Mouvement réformateur. 170 ans de libéralisme en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2017, p. 111-139.
- Pilet J.-B., Cross W. (éds), *The selection of political party leaders in contemporary democracies*, Londres, Routledge, 2015.
- Pilet J.-B., *Changer pour gagner ? Les réformes des lois électorales en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2007.
- Seiler D.-L., *Les Partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1993.
- Sierens V., van Haute É., « Structure du MR », in Delwit P. (éd.), *Du Parti libéral au Mouvement réformateur. 170 ans de libéralisme en Belgique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2017, p. 69-88.
- Stengers J., « L'établissement de la représentation proportionnelle en Belgique en 1899 », in Delwit P., De Waele J.-M. (éds), *Le Mode de scrutin fait-il l'élection ?* Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2000, p. 129-144.
- Winock M., *Le Socialisme en France et en Europe*, Paris, Seuil, 1992.